

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Entrepreneuriat : Lelida, un espace commercial ouvert aux produits locaux

PMM
Libreville/Gabon

DANS l'optique d'encourager l'entrepreneuriat, Hugues Mbadinga Madiya, ministre du Tourisme, du Commerce, des Petites et moyennes entreprises et de l'Industrie, a présidé récemment la cérémonie d'inauguration d'une surface commerciale dans la commune d'Akanda. Dénommée "Lelida", cette nouvelle structure est la propriété d'un investisseur gabonais. Elle est spécialisée à 90 % dans la vente des produits importés, et donne également la possibilité aux producteurs gabonais d'y exposer les leurs.

À Lelida, on retrouve donc des produits comestibles et cosmétiques locaux, à l'instar des feuilles de manioc, des noix de palme et du savon made in

Gabon. Le membre du gouvernement a encouragé l'initiative de la jeune PME, qui promeut les produits issus de l'activité agricole locale. "L'objectif de l'État étant d'encourager et de recréer l'esprit d'entreprise, nous encourageons de fait l'investissement de ce compatriote, qui a compris la nécessité de mettre une telle organisation en place", a souligné M. Mbadinga Madiya.

L'État, a indiqué le ministre, consent des efforts, depuis dix ans, dans le but de créer des opportunités. Non sans regretter le peu d'engouement encore manifeste chez nombre de Gabonais, à l'initiative privée.

L'initiative saluée par le ministre des PME/PMI est d'un enjeu important, d'autant qu'elle va non seulement contribuer à créer de l'emploi, mais aussi à lutter contre la pauvreté.



Le membre du gouvernement, Hugues Mbadinga Madiya, lors de la visite du magasin Lelida

La Libérienne Antoinette Sayeh, numéro 2 du FMI

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

LA directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva, a proposé la nomination de la libérienne Antoinette Sayeh au poste de directrice générale adjointe, à compter du 16 mars 2020. Mais cette nomination est soumise à l'approbation du Conseil d'administration du FMI. " Nous saluons le retour parmi nous d'une chère amie et membre de la famille du FMI. Antoinette est bien connue et très respectée, car elle a occupé le poste de directrice du département Afrique entre 2008 et 2016, période pendant laquelle elle a mené une transformation en profondeur de la relation entre le FMI et nos pays membres africains ", a indiqué la patronne du FMI. Depuis 2016, Mme Sayeh, ressortissante du Liberia, est chercheuse invitée distinguée au Centre pour le développement mondial. Elle

a également été la coprésidente externe de la 19e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA 19) du Groupe de la Banque mondiale, qui s'est récemment achevée. En tant que ministre des Finances du Liberia, au lendemain du conflit (de janvier 2006 à juin 2008), Mme Sayeh a piloté le processus d'apurement des arriérés de dette multilatérale que ce pays avait accumulés de longue date. Avant de devenir membre du gouvernement de la présidente Ellen Johnson Searlif, elle a occupé plusieurs postes de haut niveau au sein du Groupe de la Banque mondiale pendant 17 ans. Précédemment, Mme Sayeh était fonctionnaire aux ministères des Finances et de la Planification du Liberia. Elle est titulaire d'une licence en économie avec mention du Swarthmore college (Pennsylvanie) et d'un doctorat en relations économiques internationales de la Fletcher school de l'université Tufts (Massachusetts).

Blanchiment de capitaux : 5 pays africains épinglés

Jean MADOUA (Source: Ecofin)
Libreville/Gabon

CINQ (5) pays africains viennent d'être placés sous surveillance accrue par le Groupe d'action financière (Gafi). Un organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, rapporte l'agence Ecofin. Cette décision a été prise à l'issue de la séance plénière de cette institution, tenue du 16 au 21 février à Paris.

Sont pointés du doigt, le Botswana, le Ghana, l'île Maurice, l'Ouganda et le Zimbabwe. Ils font partie d'une liste de 18 pays qui font l'objet, au niveau mondial, de cette surveillance accrue, encore appelée " liste grise ". À la suite de cette décision du GAFI, ces pays sont appelés à réaliser pour certains et parachever pour d'autres, une sé-



Photo : DR/L'Union

Billet de 5 000 francs Cfa.

rie de réformes concernant leur arsenal juridique, réglementaire et administratif, afin de " remédier aux carences stratégiques de leurs régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ". Créé en 1989, le GAFI a pour mission l'élaboration des normes

et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées à l'intégrité du système financier international.